



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt deux décembre à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. ROUVIER Georges, Monsieur Jean-Marc MILESI, Madame Dominique BARBA, Monsieur MUNTER Daniel, Mme BERDUGO Laure, Monsieur CABASSON Jean-Luc, Monsieur GERTOSIO-DEPIERRE Bruno, Monsieur MACHUEL Louis ;

Absents excusés

Madame MONACO Irma

Monsieur CORDOLEANI Olivier donne pouvoir à Monsieur Georges ROUVIER,

Monsieur LUQUE Christian donne pouvoir à Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc MILESI

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 1

Convention Fourrière Animale SPA en 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens et des chats, aux fourrières animales, à la sécurité et à l'hygiène publique, il convient de signer une convention de fourrière animale avec la SPA pour un montant de 512.82 euros pour l'année 2016.

OUI l'exposé du maire et :

 **AUTORISE** son maire à signer la convention pour un montant de 512.82 €

(462 x 1.11 €) pour l'année 2016.

*Messieurs GERTOSIO- DEPIERRE Bruno, LUQUE Christian et MACHUEL Louis votent contre
Madame BERDUGO Laure s'abstient.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Maire
Georges ROUVIER

